

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015, A NOIRAIGUE, SALLE DE GYMNASTIQUE

Présidence : Mme Nathalie Ebner Cottet (PS)

La présidente ouvre la séance à 20h00. Elle souhaite la bienvenue et remercie chacun pour sa participation.

1. APPEL

La présidente demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel :

Présents : 36 membres.

- *Pour le PLR* : Gilles Aeschmann ; Alfred Bigler ; Simon Chédel ; Denis Cherbuin ; Eric Demarchi ; Quentin Di Meo ; Johanna Eidam Vautherot ; Jean-Paul Gattolliat ; Christelle Gertsch Macuglia ; Jean-Pierre Gfeller ; Benjamin Jaggi ; Laurent Patthey ; François Rosselet-Christ ; Nicolas Stauffer et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Jean-Noël Bovard ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Laurent Helfer ; Antoinette Hurni ; Romain Jeanneret ; Sylvain Kalombo-Meta ; François Oppliger ; Sven Schwab ; Loris Vuilliomenet et Tolga Yonca.
- *Pour le POP* : Thierry Miserez et Philippe Vaucher.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Laurent Kramer ; Paul-André Matthey-Doret ; Niels Rosselet-Christ et Frédéric Schlosser.

Excusés : 4 membres : MM. Alban Gashi (PS), Ion Karakash (PS), Jean-Michel Rossetti (PLR) et Alexandre Willener (UDC)

Absent : 1 membre : M. Simon Eschler (PLR)

Les 5 conseillers communaux, le chancelier M. Alexis Boillat, Mme Céline Fauguel, secrétaire à la chancellerie, ainsi que 26 spectateurs sont présents.

M. Alban Gashi (PS) étant absent, M. Romain Jeanneret (PS) propose de prendre le rôle de questeur. La présidente le remercie.

L'ordre du jour se présente dès lors comme suit :

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2015
4. Rapport de la commission de gestion et des finances concernant le taux d'activité du Conseil communal
5. Avenir du site Robella Val-de-Travers
6. Communications du Conseil communal
7. Motions, propositions et projets d'initiatives communales

8. Résolutions
9. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, la présidente considère ce dernier comme accepté.

2. LETTRES ET PETITIONS

Aucune correspondance n'est parvenue à la présidente.

3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

Le procès-verbal ne suscitant aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

4. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES CONCERNANT LE TAUX D'ACTIVITE DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente donne préalablement la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

M. Frédéric Mairy (cc) intervient en tant que président du Conseil communal pour indiquer que sur ce dossier, l'Exécutif a répondu aux questions de la CGF qui a rendu son rapport. Il estime que ce n'est ni le lieu ni la place pour le Conseil communal d'approfondir cette question si ce rapport devait susciter des questions de la part de l'Assemblée. L'Exécutif préfère qu'elles soient posées soit par le biais de la CGF, soit par le biais d'une commission qui resterait à créer.

La présidente donne la parole au président de la commission de gestion et des finances (CGF).

M. Pierre-Alain Devenoges (PS) prend la parole en ces termes : « Il y a un peu moins d'une année, lors de la discussion du budget 2015, certains membres du Conseil général se demandaient s'il n'était pas temps de revoir le taux d'activité du Conseil communal après presque deux législatures. La question avait été réglée lors de la fusion et il avait été accepté que les 5 Conseillers communaux soient professionnalisés à plein temps. La question pouvait et devait être revue après un certain temps. Certains membres ont souhaité que la commission de gestion et des finances empoigne ce dossier.

La CGF s'est occupée de ce dossier en février 2015, préparant à l'intention du Conseil communal un document le questionnant notamment sur le type et le volume de ses activités. Le but étant de savoir si certaines tâches pouvaient être déléguées à l'administration communale. Ce document le questionnait aussi sur un comparatif à faire entre différentes communes de même taille, au point de vue du nombre d'habitant, dans le canton de Neuchâtel. Le but étant de voir s'il devait y avoir délégalation de tâches et si elle pouvait se faire sans augmentation du personnel communal.

Le Conseil communal a répondu à la CGF en élaborant un document qui fait une liste détaillée de ses activités, tant sur le type que sur la quantité et en faisant un comparatif entre les communes de Milvignes, du Locle et de Val-de-Travers.

Les chiffres relatant le nombre d'employés communaux de ces 3 communes est ramené à un même quota de population.

S'estimant à la foi juge et partie, l'Exécutif n'a pas souhaité s'investir plus dans un rapport et donner des recommandations qui vont au-delà de critères plus ou moins objectifs, mais plutôt objectifs. Un expert extérieur a été mandaté en la personne de M. Daniel Grassi Perrone, très bon connaisseur

de la politique cantonale et notamment des communes neuchâtelaises, puisqu'il est directeur du RUN.

M. Grassi a fait un rapport listant à la fois les principes, les avantages et les inconvénients d'un point de vue politique mais aussi financier. Parmi les avantages politiques, qui ont particulièrement touché la commission de gestion et des finances, il a été relevé :

- ✓ La forte présence de la commune sur la scène politique cantonale : Le fait d'avoir des membres de l'Exécutif disponibles, à plein temps, permet ce type de représentation, de contact avec le canton ainsi qu'une flexibilité pour être des interlocuteurs du Conseil d'Etat et des chefs de services notamment. Une capacité de négociation et d'influence importante, s'agissant notamment d'obtenir des financements cantonaux ou fédéraux pour les besoins communaux.
- ✓ L'efficacité du traitement des dossiers : Ce sont aussi les mêmes personnes qui préparent les dossiers et qui les présentent, notamment à notre Assemblée. Les Conseillers communaux maîtrisent leurs dossiers lorsqu'ils nous les présentent.
- ✓ Les contacts directs avec des cadres, des administrations ou des services cantonaux.

M. Grassi relève dans son rapport que les avantages politiques sont évidents pour une commune de notre taille d'avoir un Exécutif à plein temps.

Les aspects financiers relevés par M. Grassi :

- ✓ Au moment de la fusion, le fait de professionnaliser le Conseil communal a occasionné un surcoût annuel de fr. 240'000.- par rapport à l'addition de tout ce qui avait été dépensé dans les 9 communes séparément pour la gestion des Exécutifs respectifs.
- ✓ Ce surcoût n'a pas explosé depuis le début de la fusion, les salaires n'ayant pas été adaptés non plus.
- ✓ La charge de Conseiller communal est une charge globale et ils ne se permettent pas de facturer des heures supplémentaires ; ce qui n'est pas forcément le cas si leur travail était fait par du personnel de l'administration.

Pour rédiger son rapport, la CGF a aussi eu sous les yeux le travail effectué par le Conseil communal, notamment, sur le type et le volume des tâches.

En comparant et en regardant attentivement l'évolution du travail sur un laps de temps assez long, environ 2 ans, puisque nos Conseillers communaux s'astreignent, jour après jour, à entrer leurs données dans un système informatique, il est possible de trier et de voir en quoi se décompose la tâche de Conseiller communal.

Il s'avère globalement qu'au fond, 1.3 poste de Conseillers communaux sur l'ensemble des 5 pourrait éventuellement être délégué à l'administration.

En parallèle, l'examen des effectifs des administrations des communes de Milvignes et du Locle, qui sont des communes qui n'ont pas d'Exécutif à plein temps, montre que notre commune n'est largement pas sur-dotée en effectif.

Elle est même sous-dotée par rapport au Locle. On voit que l'on ne joue pas du tout dans la même catégorie. De manière claire, tous les postes et les différents secteurs de Val-de-Travers sont inférieurs, même ramené au même quota de population que Le Locle.

Par rapport à Milvignes, on est aussi en dessous au point de vue de dotations en administratif et en personnel. Les seuls domaines où on est équivalent ou légèrement en dessus :

- ✓ Service de la voirie : ce qui s'explique assez facilement au vu de l'étendue de la superficie de notre commune et de sa situation géographique, en altitude notamment pour le service de déneigement.
- ✓ Le service de sécurité est aussi un peu plus développé dans notre commune : qui s'explique parce que notre commune gère du personnel du service des ambulances et du service du feu. Ce qui n'est pas le cas de Milvignes, qui fait appel à d'autres communes en payant des coûts sans gérer le personnel.

Pour toutes ces raisons, la CGF ne voit pas davantage, ni politiques, ni financiers à modifier la situation actuelle en allant vers une réduction du taux d'activité des Conseillers communaux,

puisque les tâches effectuées devraient être déléguées à un personnel qu'il faudrait engager et qui n'aurait pas de disponibilité supplémentaire.

Pour toutes ces raisons politiques et financières, la CGF préconise le maintien du statu quo et souhaite que vous approuviez son rapport. »

La présidente ouvre ensuite la discussion générale.

M. Alfred Bigler (PLR) prend la parole à son tour : « Le groupe PLR a pris connaissance du rapport concernant le taux d'activité à 100% des membres de notre Conseil communal. Après une discussion nourrie, le groupe a décidé à l'unanimité de garder le 100% du taux d'activité de nos Conseillers communaux. En effet, nous nous rendons compte que l'activité professionnelle a énormément évolué. Il est toujours demandé plus et les activités devenant toujours plus complexes et lourdes à gérer, elles demandent une disponibilité permanente.

Raison pour laquelle nous nous identifions et approuvons les conclusions des rapports aussi bien de la CGF que du Conseil communal, ainsi que celui de M. Daniel Grassi Pirrone, directeur du RUN.

Nous avons pu lire dans l'Express de vendredi dernier que le Conseil général du Locle a voté le passage du taux d'activité de 50% à 80% afin de coller un temps soi peu à la réalité du mandat de ses Conseillers communaux.

Notre souhait serait que suite à ces rapports explicites, nous ne devions plus débattre périodiquement concernant le taux d'activité du Conseil communal.

Nous savons aussi que dans le futur, notre Exécutif sera de plus en plus sollicité par le canton, notamment dans le cadre des futurs transferts des charges et des responsabilités. Que notre Conseil communal puisse intervenir pour défendre nos intérêts, et si possible garder aussi le « leadership » de ces nouvelles charges.

Nous avons la chance d'avoir un Conseil communal compétent, respectueux, et surtout, Mesdames et Messieurs, COLLEGIAL !!!

Nous avons malheureusement trop d'exemples dans ce canton où ces trois petits mots sont galvaudés pour x raisons et à la fin, ce sont les citoyens qui doivent payer, parfois lourdement, les pots cassés.

Nous sommes reconnaissants que jusqu'à ce jour nous n'avons pas été confrontés à ce genre de problèmes. Alors, au nom du PLR, nous tenons ici à remercier très sincèrement tout le Conseil communal pour le bon travail accompli et la bonne collaboration avec le Législatif. On ne change pas une équipe qui gagne !!

Je vous remercie pour votre attention. »

M. Sergio Santiago (Les Verts) prend également la parole : « Merci à la CGF et au mandataire du RUN pour ce rapport, et au Conseil communal d'avoir fait cet exercice. STOP. D'accord sur plusieurs constats, mais ne partageons pas la conclusion de maintenir le taux d'activité à 100%. STOP. Principalement pour raisons d'efficience, de compétences et au final de crédibilité des autorités communales, Conseil général et Conseil communal confondus. STOP. Attendons le budget 2016 pour un éventuel amendement, portant sur taux d'activité à 80% lors de la prochaine législature. STOP.

Voilà pour notre position présentée très brièvement, dans un style volontairement télégraphique, mais compte tenu de l'importance que revêt ce sujet d'actualité et plutôt sensible pour les autorités tout comme aux yeux de la population, permettez-nous de vous la présenter sous une forme plus développée.

Tout d'abord, il est utile de rappeler que la question du taux d'activité, qui avait été soulevée par notre groupe en décembre 2014, avait été évoquée lors du débat sur la baisse du coefficient fiscal et le budget 2015. Pour faire simple, il était alors nécessaire de s'interroger sur l'opportunité de baisser le

coefficient fiscal communal d'un second point à l'horizon 2016, et dès lors d'envisager de nouvelles pistes d'économies pour réduire des charges de fonctionnement. Ceci bien entendu dans un souci permanent d'améliorer l'efficacité, en évitant dans la mesure du possible de toucher aux prestations envers la population et sachant que la tendance démographique et le contexte économique et fiscal actuel ne nous permettent pas de tabler sur des revenus en augmentation sur le court terme. C'est pour ces raisons que notre groupe souhaitait avoir un débat serein avant d'entamer une nouvelle législature, et nous remercions la CGF et le Conseil communal d'avoir mené cette démarche qui permet que ce débat ait lieu ce soir.

Comme tout le monde s'accorde à le dire, les tâches des Conseillers communaux se sont complexifiées au fil du temps, alliant des exigences d'ordre politique, mais aussi technique. C'est sur ce point que nous souhaiterions nous focaliser ce soir. Pour notre groupe, l'enjeu est justement d'équilibrer habilement les compétences politiques et professionnelles au sein de nos instances, dans un souci de durabilité et d'efficacité.

Nous reconnaissons volontiers qu'avec la création de notre commune fusionnée, un taux d'activité du Conseil communal à 100% se justifiait et qu'il a été un choix judicieux pour les 2 premières législatures, car un gros travail de mise en œuvre puis de consolidation de la nouvelle administration a dû être mené. L'objectif de mettre sur pied une organisation efficace a été atteint, des efforts ont été consentis par l'ensemble du personnel communal et nous considérons que tout cela a réussi.

Par ailleurs, nous pensons aussi que le contexte a changé aujourd'hui, qu'il est temps à présent de passer à autre chose et que le fonctionnement actuel peut évoluer. Toutefois, avant de s'interroger s'il nous faut passer à une formule avec un Conseil communal à temps partiel, quel serait le potentiel d'économies ou encore si accessoirement on pourrait réduire le coefficient fiscal, il convient de correctement évaluer les besoins objectifs de la collectivité et quels peuvent être les intérêts d'une très large majorité de la population.

Le rapport de la CGF, avec l'appui de M. Grassi et des membres du Conseil communal, met en évidence certains points utiles à la compréhension du dossier. L'analyse quantitative et qualitative qui est faite sur le fonctionnement actuel permet d'avoir une estimation fondée et qui nous paraît pertinente des tâches accomplies par les Conseillers communaux.

Ainsi, il en ressort en particulier que les tâches techniques et administratives représentent, globalement et en moyenne, quelques 26% du temps de travail, et d'autre part qu'il existe en théorie toute une série de tâches qui pourraient être déléguées, le potentiel de délégation étant évalué à l'équivalent de 1.3 poste, ce qui n'est pas négligeable.

A notre sens, ce rapport aurait dû aller plus loin, la réflexion se focalisant principalement sur le fonctionnement actuel, comme s'il était acquis et qu'il ne fallait surtout pas le remettre en question. Le rapport aurait par exemple pu évaluer les avantages et les inconvénients d'un taux d'activité de l'ordre de 70-80%. Or, on y trouve seulement une comparaison sommaire avec les communes de Milvignes et du Locle, qui connaissent un taux d'occupation à 50% jusqu'à encore récemment.

Nous tenons à préciser que lorsque notre groupe avait soulevé cette question en décembre 2014, nous avions à l'esprit un taux d'activité suffisant, c'est-à-dire de l'ordre de 70-80% ; il ne s'agissait en aucun cas de revenir à un taux de l'ordre de 50% seulement.

Lorsqu'on lit le rapport, notamment le tableau à la page 11, nous sommes convaincus que les points forts énumérés pour un système à 100% restent tout aussi valables pour un système avec par exemple 80% d'activité pour le Conseil communal. En outre, comme le suggère le tableau à la page 12, un système à 80% d'activité présente en théorie un potentiel pour améliorer l'efficacité en faisant appel à des compétences spécialisées. L'analyse fine faite par le Conseil communal lui-même, sur des bases concrètes, confirme que ce potentiel n'est pas uniquement théorique, mais qu'il aboutit effectivement à un potentiel de délégation de l'ordre de 25% par membre, c'est-à-dire à un taux d'activité essentiellement politique qui avoisine 75%.

Et on doit vous avouer que la décision récente des autorités du Locle, de passer du taux actuel de 50% à 80%, n'est pas pour nous déplaire ; elle nous conforte dans l'idée que ce taux d'activité suffisant est viable, équilibré et adéquat pour une collectivité d'une taille comparable à celle de Val-de-Travers.

Un autre élément qui aurait pu être pris en considération dans le rapport est la possibilité de cumuler les mandats politiques pour les Conseillers communaux, comme l'autorise le règlement communal afin de défendre d'une autre manière complémentaire les intérêts du Val-de-Travers dans les instances cantonales. Ainsi, avec la nouvelle commune, il y eu depuis 2009 2 voire 3 membres du Conseil communal qui ont siégé ou siègent encore en parallèle comme député au Grand Conseil. Cela représente pour chacun un taux d'activité supplémentaire estimé à 10-15% au minimum, et rémunéré de quelques fr. 6'000.- à fr. 10'000.- financés par l'ensemble des contribuables neuchâtelois.

Or, nous pensons ce n'est pas très raisonnable de cumuler des mandats d'un Conseiller communal à 100% avec celui de député, que la professionnalisation politique ne doit pas forcément aboutir à du 115% d'activité ou même plus, car cela ne fait que concentrer les responsabilités entre quelques mains et nuit finalement à une démocratie dynamique et vivante.

Au-delà de ces aspects relativement techniques et quelque peu théoriques, parfois éloignés du pragmatisme, nous souhaiterions élargir le débat et encore évoquer quelques points qui méritent à notre sens d'être aussi intégrés dans la réflexion et qui relèvent davantage du contexte politique actuel au niveau régional.

Tout d'abord, pour 2016 et comme régulièrement en période de préparation budgétaire, nous allons devoir faire face à un énième report de charges du canton sur les communes, mais cette fois cela semble plus sérieux que d'habitude. Et il nous paraît difficile d'y déroger, vu l'accueil avec la mention « irrecevable » que le Conseil d'Etat a réservé voici peu à l'initiative des villes concernant l'assainissement des finances des collectivités.

Une certaine réalité nous rattrape donc et on ne pourra pas continuer à penser que l'on peut faire la même chose, avec les mêmes moyens et surtout de la même manière. Aussi, dans l'optique d'une bonne gestion des deniers publics, il nous paraît judicieux d'améliorer le potentiel d'efficience là où c'est encore possible dans le fonctionnement de l'administration communale au sens large, c'est-à-dire en y incluant bien entendu les tâches du Conseil communal.

D'ailleurs, rappelons que l'efficience est inscrite en toutes lettres dans le programme de législature 2012-2016 avancé par le Conseil communal, comme un des éléments de sa boîte à outils. Nous considérons dès lors que le Conseil communal se doit d'être efficient tout autant qu'exemplaire, c'est une simple question de crédibilité.

Il est aussi intéressant de rappeler que le programme de législature est censé permettre de développer le lien communautaire comme un des axes prioritaires, et avec comme objectif l'implication citoyenne. Si, si, c'est bien ce qui y est écrit...

Ensuite, un élément qui n'aura échappé à personne lorsqu'on regarde les résultats des scrutins électoraux et des votations, c'est l'abstentionnisme impressionnant qui sévit à chaque fois, puisqu'on arrive péniblement à 35% de participation dans le district ces dernières années. C'est assurément un défi pour toute la classe politique, qui justement perd la confiance des citoyens.

On nous rétorquera peut-être que ce n'est pas en réduisant le taux d'activité du Conseil communal que les autorités réussiront à regagner une confiance bien ébréchée. Soit, nous ne sommes pas naïfs au point de croire que cela va inverser cette tendance de manière soudaine, mais nous considérons que maintenir le taux d'activité à 100% ne va pas arranger la perception des citoyens de l'action des politiques et de leur crédibilité, bien au contraire.

En outre, lorsqu'on regarde le paysage politique actuel, un autre élément qui n'aura échappé à aucun observateur, est que l'UDC est devenu depuis peu d'années le premier parti au val, devant le PS et le PLR. Pour notre part cela ne nous réjouit pas de constater que le Val-de-Travers est un fief UDC, mais ce n'est pas le sujet de ce soir.

Si on vous en parle, c'est qu'avec la prochaine législature et la configuration actuelle du Conseil communal n'étant pas figée dans le marbre, il ne fait aucun doute qu'elle va changer et que l'UDC fera son entrée à l'Exécutif, avec au moins 1 siège au Conseil communal. Est-ce que ce sera au détriment du PLR ou du PS ? Ou peut-être même qu'il visera 2 sièges, et alors on n'exclut pas que le PLR et l'UDC se liguent pour ne laisser au PS plus qu'un petit siège ! Quoi qu'il en soit et dans ces conditions, certes encore hypothétiques, nous doutons que la cohabitation au sein du Conseil communal se

déroule aussi bien que lors des 2 premières législatures. On ne veut pas faire un procès d'intention avant l'heure, mais la cohabitation s'avérera probablement moins évidente et plus délicate.

Dès lors, pour nous la priorité est d'assurer, de pérenniser un socle durable ou un « noyau dur » si vous préférez de « techniciens » communaux motivés, qu'il s'agisse de spécialistes financiers, scolaires, forestiers, cantonniers, pompiers ou administratifs, etc.. A chacun son job !

En effet, il nous paraît important que d'une part les tâches techniques et administratives assumées aujourd'hui par les membres du Conseil communal puissent être déléguées au sein de l'administration au sens strict, qui pourra en assurer le bon fonctionnement. Et d'autre part que les autorités exécutives professionnelles puissent elles se concentrer sur ses tâches politiques, c'est-à-dire concrétiser ensemble un plan de législature et avoir une vision stratégique sur le long terme.

En l'état, nous attendons de pouvoir prendre connaissance du budget 2016 et de l'option retenue par le Conseil communal. Pour notre part, nous sommes convaincus qu'un taux d'activité à 80% est une solution raisonnée et raisonnable, réaliste et réalisable. Selon l'option dans le budget, il ne fait aucun mystère que notre groupe déposera un amendement sur le poste concernant l'enveloppe globale allouée pour le traitement du Conseil communal pour la prochaine législature, c'est-à-dire dès le 1^{er} juillet 2016. Nous pourrions même aller plus loin en refusant de défendre politiquement la coupe de certaines prestations sans qu'une réflexion de fonds, c'est-à-dire structurelle et organisationnelle n'ait été menée au préalable en pesant risques et opportunités. Et nous ne savons que trop bien qu'un signal complaisant par rapport au statu quo sera interprété comme une situation acquise.

En conclusion, ce sujet sur l'organisation et le fonctionnement durable du ménage communal mérite une réflexion approfondie et qui se projette dans l'avenir, pas dans le passé. C'est bien une question de crédibilité de nos actes et décisions vis-à-vis de la population, et qui au final nous concerne tous, en tant qu'élus représentant les autorités communales, que l'on soit membre du Conseil général ou du Conseil communal. »

M. Laurent Kramer (UDC) fait remarquer qu'il est content de savoir que Val-de-Travers est un fief de l'UDC et que son groupe aura droit à un siège au sein de l'Exécutif. Il parle ensuite en ces termes : « Le groupe UDC, dans sa majorité, partage les conclusions du rapport, à savoir que changer le taux d'activité du Conseil communal engendrerait des coûts supplémentaires et une perte d'efficacité.

Nous relevons également que la commune n'est pas sur dotée en effectif, comparé à des communes de tailles égales. Nous profitons de l'occasion pour remercier le personnel communal pour son travail ainsi que le Conseil communal.

Nous demandons à la commission des règlements d'étudier la possibilité de modifier le règlement sur le statut des Conseillers communaux, notamment son article 8 al. 2, pour ne pas devoir se prononcer sur le temps de travail à chaque fin de législature. »

M. Sven Schwab (PS) prend la parole à son tour : « Il y a une année, lors de l'examen du budget 2015, plusieurs groupes ont évoqué le sujet du taux d'activité de nos Conseillers communaux, demandant à ce qu'une étude soit mise en œuvre à ce sujet.

La question est, il est vrai, parfois discutée au sein de la population et revient régulièrement depuis une année dans la bouche de certains Conseillers généraux, ce d'autant plus que l'on approche de la fin de la deuxième législature de l'histoire de notre commune.

Dans les travées de notre Conseil général, probablement que nous avons tous déjà un sentiment mais il nous manquait certainement des références chiffrées, non seulement quant à une étude comparative sur le régime des Conseillers communaux des autres grandes communes du canton, mais également sur le nombre d'employés de ces communes-là. Il nous paraissait également intéressant de savoir quelles tâches le Conseil communal pensait pouvoir déléguer, soit à l'interne de l'administration, le cas échéant avec quelles conséquences, soit à l'externe auprès de mandataires privés, voire encore quelles tâches pouvaient être abandonnées.

Le groupe socialiste a pris connaissance avec grand intérêt du rapport de la CGF ainsi que celui de M. Grassi Pirrone, directeur du RUN, à qui un mandat d'étude a été confié.

En préambule, on peut regretter que le rapport de M. Grassi Pirrone ne fasse pas mention des revenus des Conseillers communaux des autres communes ainsi que de la taille de la fonction publique de chacune d'entre elles.

En effet, on a toujours rapidement tendance à comparer la ville du Locle avec la commune de Val-de-Travers, dans la mesure où toutes les deux sont approximativement de la même taille en termes d'habitants. Or, on entend souvent dire que le taux d'activité de notre Exécutif devrait être calqué sur celui du Locle, lequel était de 50%. Néanmoins, comme le relève très bien la CGF, « comparaison n'est pas raison » et en l'espèce il est difficile de comparer véritablement les deux communes.

En effet, alors que la commune du Locle compte environ 180 EPT (hors écoles) au sein de la fonction publique, la nôtre est beaucoup plus maigre puisque qu'elle compte bien un tiers d'EPT en moins. Il est donc clair que le potentiel de délégation de tâches de l'Exécutif envers l'administration est beaucoup plus faible chez nous.

De plus, on a vu que Le Locle se plaignait depuis longtemps du faible taux d'activité de ses édiles, taux qui a été remonté la semaine dernière à 80%, comme chacun a pu le constater. Or, si l'on en croit les déclarations des Loclois, leur Conseil communal travaille déjà depuis bien longtemps à un taux de 80% à 100% ; seul le salaire correspondait à celui d'un 50%, ce qui mérite d'être relevé.

Mais là aussi, sur la question du traitement salarial, de fortes différences se font sentir, à mesure que tout en étant à 50%, les élus loclois gagnaient environ 70% du salaire de nos Conseillers communaux. Lorsque le taux des Loclois passera à 80%, le salaire dépassera celui des Vallonniers, et cela de manière assez marquée. Ce fait aussi mérite d'être mis en lumière.

On peut donc regretter que ces données ne figurent pas, ou à tout le moins pas clairement dans le rapport de M. Grassi Pirrone, parce qu'elles auraient pu contribuer à une réflexion encore mieux documentée.

Quoi qu'il en soit, nous avons pu nous éclairer d'une autre manière, en particulier parce que les articles de presse ont été nombreux ces derniers jours sur le sujet.

Quant à la décision qui doit être la nôtre, il convient de déterminer quels sont les buts recherchés dans un éventuel changement : est-ce un souci économique ? Ou plutôt d'efficacité ?

Dans ce contexte, nous tenons à remercier le Conseil communal, qui a planché sur les tâches pour lesquelles il considère qu'une délégation est possible. A l'en croire, il existerait un potentiel d'environ 1.3 poste, ce qui pourrait permettre a priori de basculer vers un taux d'activité se situant entre 75% et 80%.

Mais si l'on se réfère au fait que notre administration est déjà bien occupée, il y a donc lieu de conclure que l'économie d'activité que l'on peut réaliser sur une baisse du taux de nos Conseillers communaux devrait inmanquablement coïncider avec une augmentation de la dotation en personnel, parfois avec des compétences bien spécifiques et dès lors rémunérées en conséquence. Aussi, à tout compter, nous n'avons pas l'impression que la diminution du taux d'activité des Conseillers communaux rimerait avec économie.

Reste la question de l'efficacité. A notre avis, dans le contexte cantonal actuel, une telle diminution représenterait clairement une baisse marquée de l'efficacité de notre commune et de la qualité de nos prestations.

Or, force est de constater que depuis la fusion, notre commune est reconnue dans le canton comme l'une des plus dynamiques, pour ne pas dire LA plus dynamique en termes de faculté à imaginer et surtout à réaliser des projets parfois véritablement novateurs.

Contraindre les Conseillers communaux à réduire leur activité, c'est clairement se tirer une balle dans le pied. Ce serait les contraindre à devoir gérer le travail courant, sans avoir précisément cette faculté ô combien importante de trouver le temps de mener des projets. Or, nous le savons bien, ce qui va nous permettre de nous démarquer à l'avenir, de nous sortir de la période difficile dans laquelle nous entrons en termes budgétaires, ce sera évidemment cette faculté de nous réinventer et à imaginer l'avenir plutôt que de se faire submerger par les problèmes actuels.

Enfin, le système actuel permet à nos Conseillers communaux d'aller sur le terrain et de rencontrer les gens, la population. C'est à notre avis essentiel et nous sommes heureux que notre système

permette cela, qu'il permette à M. Michel d'être en contacts réguliers par exemple avec les pompiers, les ambulanciers ou les médecins, à M. Fatton de rencontrer les employés de la voirie, ou par exemple encore à M. Mairy d'avoir le temps de traiter des dossiers agricoles sur le terrain en pouvant aller discuter de vive voix avec nos agriculteurs. Le jour où nos Conseillers communaux n'auront plus le temps de faire autre chose que de travailler dans leur bureau sur des dossiers, il y aura alors une vraie cassure entre la politique et la population. Il est de notre responsabilité de l'éviter !

Enfin, au sein de nos partis, nous avons certainement déjà tous discuté de la difficulté que représenterait le fait de trouver des papables et des candidats à la fonction exécutive. Cette difficulté existe déjà, il ne faut pas se le cacher. Or, en abaissant le taux d'activité de notre Conseil et par conséquent le traitement qui va avec, nous sommes persuadés que cette difficulté s'accroîtra encore davantage. Il sera alors extrêmement compliqué de trouver des compétences avérées pour un poste à 50%, ou même à 80%, tout en sachant que la fonction exige par ailleurs une grande disponibilité. Il serait par ailleurs très difficile d'avoir une autre activité rémunérée à côté, qu'elle soit salariée ou indépendante, et si tel était le cas, nul doute que cela s'en ressentirait sur l'efficacité du travail au profit de la collectivité.

Le moment est également choisi pour remercier tant le personnel communal de son engagement et de son travail que le Conseil communal, dont le travail, même s'il peut susciter parfois des critiques sur le plan politique, n'en demeure pas moins de très bonne facture.

En résumé, vous l'aurez compris, le groupe socialiste partage entièrement l'avis de la CGF et considère que le régime actuel de 5 Conseillers communaux professionnels à 100% est actuellement le meilleur en terme d'économicité et d'efficacité. »

La parole n'étant plus demandée et ce rapport n'appelant pas de vote, la présidente clôt le débat et passe au point suivant.

5. AVENIR DU SITE ROBELLA VAL-DE-TRAVERS

La présidente donne la parole au chef du dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI).

Faisant partie du Conseil d'administration de TBRC, M. Schwab (PS) se récuse pour le débat de ce point. Il prend place au sein du public.

M. Mairy (cc) relève que c'est avec plaisir que l'Exécutif revient comme il s'y était engagé au début de l'année 2014 sur le dossier du TBRC. Un dossier et une proposition du Conseil communal qu'il a eu l'occasion de présenter à l'Assemblée la semaine dernière lors d'une séance spécifique.

Tout d'abord, il est important de rappeler quels sont les constats que fait à l'heure actuelle le Conseil communal et quelles sont les raisons qui le poussent à faire la proposition soumise ce soir, avec un nouvel arrêté qui remplace celui distribué initialement.

Depuis le début de l'année dernière, quand il s'agissait d'imaginer un avenir pour le TBRC sur la base des travaux d'Avenir Robella, on imaginait un avenir qui passait par des développements de lourdes infrastructures : remplacement du télésiège, installation d'une télécabine avec une montée jusqu'au Crêt de la Neige et installation d'une tyrolienne géante. Sur cette base, les travaux ont été effectués et des réflexions ont été menées de façon plus approfondie. Il en ressort aujourd'hui que, de l'avis du Conseil communal, ce qui permet de légitimer le subventionnement public à TBRC repose non pas sur ces projets importants d'avenir mais sur plusieurs éléments qui permettent de dire que le site de la Robella Val-de-Travers - et non plus de Buttes-La Robella -, dispose d'un potentiel touristique avéré pour la saison d'été principalement, mais également pour les autres saisons. C'est un véritable site quatre saisons.

Ce constat peut être fait sur la base de plusieurs éléments : le premier est le « business-plan » à court terme réalisé par Goût et Région, dont les conclusions figurent dans le rapport. Pour rappel, le « business-plan » avait conduit à la reprise de la gestion du site l'été par cette même entreprise Goût et Région. Au terme d'un premier exercice, on constate qu'il y a effectivement un réel potentiel.

L'autre élément sur lequel la commune peut s'appuyer aujourd'hui est les études à plus long terme qui ont été menées, l'une toujours par Goût et Région par l'élaboration d'un plan marketing sur la base des travaux d'Avenir Robella, et une autre étude de l'expert M. Laurent Vanat sur l'entier des travaux. Il est intéressant de montrer que ces deux études soulignent elles aussi le fort potentiel touristique de développement du site pouvant être atteint sans consentir dans l'immédiat à de lourds investissements, mais avec plutôt l'intérêt d'améliorer son fonctionnement, de lui donner des bases plus solides, pour ensuite travailler sur son développement à plus long terme.

C'est donc véritablement sur ce potentiel que l'Exécutif souhaite travailler aujourd'hui, avec pour ce dernier la conviction que pour pouvoir travailler dans cette direction, il faut assurer des conditions-cadres suffisantes, qui tiennent compte du fait que les installations actuelles ne vont pas être remplacées à court terme. Ce qui signifie améliorer leur entretien qui avait été maintenu au minimum durant ces dernières années. Ce sont ces raisons notamment qui expliquent pourquoi il est souhaitable d'octroyer à TBRC un subventionnement complémentaire, au cours des prochaines années en tout cas.

Il est important de souligner aujourd'hui également que, depuis le lancement des réflexions du groupe Avenir Robella, plus encore depuis ce printemps avec la reprise du site l'été par l'entreprise Goût et Région, nous avons véritablement affaire à une nouvelle dynamique sur l'ensemble du site.

Proposer à Goût et Région de reprendre la gestion estivale du site aurait pourtant pu avoir un effet contraire. C'était un jeu à pile ou face, car si Goût et Région avait répondu que ce site n'avait aucun potentiel touristique, cela signifiait que le site n'avait pas d'avenir. Au contraire, Goût et Région, entreprise privée à vocation touristique, a estimé qu'il y avait du potentiel et qu'il pouvait se développer à brève échéance, sans consentir de gros investissements. L'arrivée de Goût et Région a été positive en termes d'image : il dispose de moyens de marketing plus élevés que ceux de TBRC, dont le poste de promotion est particulièrement faible. C'est un des postes sur lesquels malheureusement il a fallu que TBRC fasse des efforts, donc Goût et Région permet d'améliorer l'image et d'orienter davantage le site de la Robella vers un site à vocation touristique et estivale. Les qualités de TBRC sont toujours reconnues pour développer et faire tourner le site l'hiver, avec un chef d'exploitation et des équipes compétentes, mais il était aussi important d'amener un autre acteur sur le site, tourné spécifiquement vers le développement touristique. Cela a contribué à redonner une nouvelle dynamique au site, qui se cherchait un avenir et qui maintenant s'en est trouvé un. Cela a permis d'étoffer ses effectifs, des nouveaux membres ont rejoint ses différents organes et le bénévolat est toujours fortement présent. Plusieurs structures bénévoles gravitent autour de TBRC, en rappelant que les membres du comité d'administration sont aussi bénévoles.

On peut constater que lorsque l'on parle de développement touristique, Val-de-Travers connaît, ces dernières années, des perspectives vraiment intéressantes. Pour prendre les éléments les plus forts, évidemment l'ouverture de la Maison de l'Absinthe, l'importance aussi que prend le Creux du Van dont toute la promotion touristique qui se fait soit à l'échelon de Jura 3 Lacs, soit à l'échelon Suisse Tourisme, le Creux du Van s'y retrouve systématiquement pour vanter les mérites non seulement de la région mais de l'ensemble du canton voire de l'Arc jurassien. C'est également, de la part de Suisse Tourisme, l'intégration du Val-de-Travers dans son projet Grand Tour of Switzerland, qui n'a retenu qu'un petit nombre de destinations touristiques parmi lesquels le Val-de-Travers. Il y a donc véritablement une dynamique positive dont il s'agit de profiter.

Autre élément, toutes les régions neuchâteloises, comme d'autres, sont en train de travailler à leurs plans directeurs régionaux. Les projets transversaux font partie des réflexions en cours. Un des projets qui a été identifié est de mieux valoriser l'Areuse ; Noiraigue est notre principale porte d'entrée touristique, on estime que 100'000 visiteurs arrivent chaque année à Noiraigue pour partir soit dans les gorges de l'Areuse soit pour monter au Creux du Van. L'intérêt avec un développement du site de La Robella, c'est de réussir à faire remonter les touristes. C'est très bien qu'ils arrivent à Noiraigue pour ensuite redescendre ou monter au Creux du Van, c'est encore mieux si l'offre peut être développée en amont, pour les faire remonter l'entier du Val-de-Travers et

découvrir toute l'offre touristique qui s'y trouve. Val-de-Travers a sans aucun doute la densité d'offres touristiques et culturelles parmi les plus fortes du canton avec le nombre d'acteurs touristiques qui sont aujourd'hui présents.

Un autre élément aussi important à souligner en terme de contexte global, c'est les réflexions en cours au sein de Destination Val-de-Travers, organe subventionné par la commune, qui commercialise un produit nommé Pass'temps, pour lequel l'Exécutif réfléchit à une nouvelle orientation plus commerciale encore, qui pourrait recevoir le soutien du programme de la Confédération Innotour, qui est un programme qui soutient, comme son nom l'indique, ces projets innovants. Cela pourrait être un nouveau projet pilote porté par la région et les acteurs touristiques, c'est donc une perspective intéressante sur laquelle il faut travailler. Pour rappel, Innotour est un programme de la Confédération créé depuis plusieurs années, qui repose sur des enveloppes quadriennales. L'enveloppe 2016-2019 a été augmentée, de même que l'enveloppe de la nouvelle politique régionale à l'intention des projets touristiques, pour laquelle le Conseil fédéral proposait un montant de 220 millions de francs. Les chambres fédérales ont proposé d'augmenter cette enveloppe à 230 millions de francs dont le Conseil communal espère bien en profiter un peu mais qui montre bien tout l'intérêt qu'il y a pour les pouvoirs politiques, y compris à l'échelon de la Confédération, de soutenir le développement de projets touristiques. Dans une région comme la nôtre, on sait que c'est véritablement sur ce plan-là qu'il faut pouvoir travailler pour améliorer l'image de la région.

Pour en venir à l'élément central qui est celui du financement, le Conseil communal propose une autre approche dans ce dossier. Initialement, il proposait d'augmenter la subvention à TBRC, pour poser ces conditions-cadres évoquées tout à l'heure de façon plus sereine, de les augmenter de fr. 12.- par an et par habitant jusqu'en 2019. En approfondissant la réflexion, l'Exécutif s'est rendu compte que l'enjeu n'est pas tant la survie et le développement de TBRC elle-même que le développement du tourisme au sein de l'entier de la région.

Il se trouve que le Législatif avait voté par deux fois des crédits-cadre de 1.5 million de francs qui sont précisément là pour porter des projets de développement touristique notamment. Ils ont également d'autres buts mais le volet touristique est vraiment un des éléments centraux de ces projets, pour lequel une partie de ces deux crédits a été utilisé. L'Exécutif trouvait donc tout à fait légitime d'utiliser un crédit comme celui-là pour porter un projet de développement de cet ordre, d'autant plus que les études mentionnées tout à l'heure ont déjà de leur côté reçu l'aval du Service cantonal de l'économie, qui a reconnu que ces études pouvaient bénéficier du soutien de la nouvelle politique régionale parce qu'elles avaient une dimension touristique. Avec ces études, un cap important est passé, qui est cette reconnaissance de la part du canton que le site de La Robella n'est plus seulement un site de sports et loisirs mais véritablement un site touristique, qui maintenant se développe sur quatre saisons avec une dynamique nouvelle, avec des pratiques que TBRC peut revoir sous l'influence bénéfique de Goût et Région, en mettant vraiment en commun les qualités respectives de chacun. Des premiers aménagements sont aussi portés à l'exploitation du site pendant l'hiver.

De l'avis du Conseil communal, la commune est vraiment dans un contexte très favorable, le développement du tourisme au Val-de-Travers a une belle occasion de monter d'un cran et il serait vraiment dommage de rater cette occasion, d'autant plus qu'avec cette proposition d'utiliser le crédit-cadre de mise en œuvre du contrat-région, la charge nette ne sera pas augmentée pour la commune au cours des prochains exercices.

D'un point de vue formel, l'arrêté initialement proposé par l'Exécutif initialement est retiré et remplacé par celui qui a été communiqué tout à l'heure.

La présidente ouvre la discussion générale.

Mme Johanna Eidam Vautherot (PLR) prend la parole en ces termes : « *En premier lieu, le groupe PLR tient à remercier les membres de TBRC, de l'Association Sauver La Robella et d'Avenir Robella pour la qualité de leur rapport, ainsi que le Conseil communal d'avoir pris l'initiative d'organiser une séance d'information en préambule des débats de groupes.*

Le Groupe PLR, lors de sa séance de préparation, a été quelque peu partagé quant à l'augmentation de la subvention à TBRC de fr. 12.- par habitant durant 4 ans. Nous avons évoqué la perte d'attractivité du ski pour les écoles ou encore le coût très élevé de l'entretien des installations. Il a également été question que finalement, le coût de démontage des installations hivernales revenait à peu de chose près au même que les subventions communales. A quoi bon injecter encore de l'argent public dans ces installations ?

A ces remarques plutôt négatives se sont ajoutés des arguments positifs. En effet, cette année, le site de la Robella a connu un tournant avec l'arrivée d'un acteur majeur du tourisme régional, à savoir Goût et Région. Cet acteur a œuvré d'une manière extrêmement rapide afin de mettre sur pieds des nouveautés visibles et appréciables. L'accueil y est agréable et professionnel, la boutique créée à l'arrivée de la Féeline est un plus indéniable et le fait de payer avec une monnaie unique simplifie les choses. La Robella est en phase de devenir un site touristique estival sympathique et familial. Un changement de mentalité s'est opéré, La Robella n'est désormais plus une petite station de ski.

Nous le savons, chaque année des dizaines de milliers de personnes viennent dans notre région. Elles n'y passent pas, elles y viennent. S'il est décidé maintenant de tirer un trait sur La Robella parce qu'on ne souhaite pas à nouveau mettre la main à la poche, cela nous semble tout à fait contreproductif au vu des efforts mis sur pieds depuis le mois de mai. Nous sommes certains que ces efforts continueront à porter leurs fruits et cascaderont auprès des autres acteurs installés sur le site.

Finalement, le fait révélé lors de la séance d'information que la subvention serait financée à travers le crédit-cadre et qu'elle ne viendrait pas alourdir le budget de fonctionnement de la commune a fini de convaincre la grande majorité du groupe qui acceptera l'augmentation ».

M. Philippe Vaucher (POP) remercie, au nom de son groupe, le Conseil communal pour son rapport ainsi que pour la soirée d'information organisée lundi passé. Il remercie aussi tous les acteurs, bénévoles et professionnels qui s'investissent pour développer le site de La Robella.

Le projet présenté est séduisant. La collaboration avec l'entreprise Goût et Région lui plaît, car cette entreprise de 60 collaborateurs, formatrice de nombreux apprentis, est à son avis capable de développer le site de la Robella en synergie avec ses autres activités.

Il pense qu'il est judicieux de permettre au projet de se développer pendant quelques années. Avant, bien sûr, de tirer un bilan qu'il espère positif et auquel son groupe souhaite croire.

Côté financement, le fait d'utiliser le crédit-cadre de mise en œuvre du contrat Région le satisfait pleinement. Cette option, qui ne péjore pas les comptes de fonctionnement, le convainc et espère pouvoir compter sur le financement NPR pour développer encore le projet.

Son groupe acceptera donc l'entrée en matière et l'arrêté tel que proposé.

M. Niels Rosselet-Christ (UDC) prend la parole à son tour : « *Le groupe UDC remercie le Conseil communal pour son rapport, ainsi que les explications fournies lors de la séance du lundi 2 novembre, au sujet de l'avenir du site Robella Val-de-Travers.*

Les explications fournies nous permettent de faire confiance aux différents intervenants, notamment à Goût et Région, au TBRC et à l'ASR.

Nous acceptons la subvention complémentaire pour la période 2016-2019 pour autant que cette dernière soit prise dans le compte d'investissement i791 50 900, mis en œuvre par le compte de gestion et ne grève pas les futurs budgets.

Le groupe UDC votera donc l'entrée en matière. »

Mme Marie-France Vaucher (les Verts) s'exprime également : « *Nous saluons le nouveau mode d'exploitation plus professionnelle et l'orientation incontournable vers un tourisme estival. Nous nous réjouissons également de l'abandon du projet de développement de luxe avec une télécabine à plus*

de 15 millions de francs et le « fantastique » à travers la vallée, ce n'est pas écologiquement admissible et financièrement contre-productif.

Heureusement, le site de loisirs et de sports est désormais aussi considéré comme touristique ! Cette nouvelle donne nous interpelle, car notre commune dispose de plusieurs attrape-touristes, sans pour autant que nous réussissions à les capturer plus d'une journée, ni à les inciter à dépenser davantage à l'échelle régionale. En même temps, on n'a pas de quoi les héberger, dommage !

Il faudra être particulièrement convaincant pour défendre une participation de la commune à un projet touristique, puisque l'opération n'est pas immédiatement neutre, ni positive.

Ceci nous amène naturellement à regretter deux choses et à demander davantage de vision sur ce que nous avons appelé la « stratégie coordonnée de tourisme » et les investissements « infrastructures » :

- ✓ Le manque de visibilité ou de connaissance sur une stratégie globale de tourisme, ce qui pourrait nous permettre de défendre auprès de la population un investissement plutôt que l'autre.
- ✓ Le saucissonnage des différentes demandes et de leur échelonnement dans le temps devant le Législatif ; comme en 2014, la maison de l'Absinthe et la Robella, en 2015 la patinoire, le Centre Sportif – étanchéité et le Centre Sportif, le retour, avec le restaurant.
- ✓ Il est donc difficile, à ce stade, d'avoir une vision à long terme, parce que nous sommes extrêmement lucides. On ne pourra pas tout soutenir. Lorsque la source sera tarie – le crédit-cadre NPR étant l'une des mannes – qui / quoi va passer à la trappe ?

Pour faire survivre le site de la Robella, nous espérons que ce tourisme restera doux, vert, sans masse, sans parc d'attraction pharaonique. Cela serait en contradiction avec les atouts du site, nature et paysage, et ce que recherche la clientèle susceptible de venir jusqu'à Buttes.

On compte sur Goût et Région pour avoir une vision raisonnée et raisonnable, en partenariat avec les multiples intérêts des acteurs du site.

Concernant le financement, même avec le plan B proposé, il nous semble que certaines questions et remarques méritent d'être posées :

- a) Environ fr. 600-690'000.- de charges annuelles pour le TBRC. La commune en assume 220 + 130 = fr. 350'000.-, soit plus de la moitié. Ce n'est pas une gestion saine des deniers publics. Ce sera le dernier geste de la commune. Notre groupe refusera toute rallonge dans 4 ans !
- b) Entre 2012 et 2015, la commune aura injecté pas loin de 1 million de francs supplémentaire par rapport à la subvention initiale de fr. 20.- par habitant, par année : soit une fois (ou 2 ??) fr. 150'000.- en avance de fonds consentis par la CGF, puis en abandonnant pendant 2 années les intérêts du prêt (env. fr. 95'000.- par an), puis à présent 4*130'000.-. Pour ceux qui en doutaient encore, c'est un véritable gouffre financier !
- c) Même s'il est vraisemblable que ce nouveau financement extraordinaire facilitera la recherche de sponsors, qui trouveront une nouvelle confiance, pourquoi le TBRC n'a rien entrepris pour chercher du sponsoring depuis 2014 ou même avant ? La commune est à ce jour le seul partenaire à pouvoir financer le développement ! On a l'impression qu'elle met tous ses œufs dans le même panier. D'accord, la Robella organise une belle course aux œufs à Pâques, mais l'omelette ou les œufs brouillés risquent d'être indigeste.

On aurait pu aussi mieux répartir le soutien financier, avec le nouveau partenaire sur le site RBFL / Goût et Région qui est amené, déjà depuis cet été, à faire la promotion et de permettre le développement touristique en assumant seul le risque financier de ce développement. En d'autres mots, le TBRC est trop « engraisé » et le RBFL peut s'essouffler rapidement, au gré d'une saison estivale en deçà des résultats espérés et on aura alors épuisé une grosse part des ressources financières.

Selon la récente convention passée entre TBRC et RBFL, les prestations du télésiège seront facturées au prix coûtant.

Est-ce que les nouvelles charges d'entretien-réparation et remplacement (ERR) ont bien été réparties entre la saison estivale et la saison hivernale ?

Il nous semble que la rallonge de fr. 130'000.- correspond à l'augmentation du poste ERR (+ fr. 110'000.-) et du nouveau leasing (env. fr. 20'000.-). Mais est-ce bien équilibré, si c'est la commune qui se retrouve seule à devoir financer cette augmentation des charges ? »

M. Oppliger (PS) prend la parole à son tour : *« Pour notre région, avec le site de la Robella, nous disposons d'un atout touristique indéniable qui mérite vraiment toute notre attention.*

À l'heure actuelle, nous nous trouvons face à un énième plan de sauvetage destiné au TBRC. Pour réaliser ce plan, nous avons environ quatre ans devant nous. Quatre ans c'est long et court à la fois. Que peut-on faire en ce laps de temps pour sauver nos remontées mécaniques ? Plusieurs nouvelles pistes ont été étudiées et leur impact se révèle positif. Nous sommes donc très probablement face à la dernière possibilité pour pérenniser et sauver le télésiège et l'environnement auxquels les vallonniers sont attachés depuis leur plus tendre enfance.

Si la première proposition du Conseil communal suscitait plusieurs réticences, la nouvelle proposition est viable et beaucoup plus intéressante, surtout au vu des reports de charges cantonaux !

Par contre, dans ce dossier, un point devient crucial. Le temps dont nous disposons doit absolument être utilisé de manière efficace afin de promouvoir notre région mais également à valoriser, voire créer des lieux d'hébergement.

En effet, le problème dans l'arc jurassien est le nombre insuffisant de lits à disposition lors de certaines périodes et bien plus que suffisant sur l'ensemble de l'année. Or, il serait sage de considérer cette problématique dans son ensemble afin que nous puissions garder une partie des touristes, qui ne restent sur nos terres que quelques heures.

Actuellement, il y a un projet d'hébergement à Travers. Mais avec l'offre actuelle d'hébergement à disposition au Val de Travers, le taux d'occupation annuel moyen est de quel pourcentage ? Le Conseil communal peut-il répondre à cette question ?

Avec la région du Creux du Van et des Gorges de l'Areuse, notre région attire des dizaines de milliers de visiteurs chaque année ainsi que sur l'autre versant, le Balcon du Jura vaudois attire lui aussi de nombreux touristes. Situé entre ces deux régions touristiques, nous devons absolument faire connaître les sites touristiques de notre Vallon afin de générer un attrait nouveau pour les visiteurs de l'arc jurassien.

Le potentiel existe et il est nécessaire, durant la période prévue par le projet qui nous est présenté aujourd'hui, de le développer afin que l'aide prévue par le Conseil communal ne soit pas vaine.

Pour cela, le temps à disposition doit permettre d'étudier les possibilités de remplacement du télésiège si nous voulons inciter les touristes à ne pas utiliser leurs véhicules privés pour accéder sur les hauts du site « Buttes – La Robella » et ainsi éviter pour l'avenir de transformer la région de la Robella en parking géant et en autoroute. Pour cela, il est important de collaborer avec nos voisins vaudois afin de planifier l'accès à la région « Chasseron – Creux du Van ».

Ce soir, nous devons donner notre soutien à « Avenir Robella », à Goût et Région, à la coopérative du TBRC et au Conseil communal, pour développer le site de la Robella.

De plus, il est de plus important de remercier tous les acteurs œuvrant au développement du tourisme au Val-de-Travers.

Au vu de ce qui précède le groupe socialiste va accepter l'arrêté proposant une subvention supplémentaire en aide au TBRC. »

M. Mairy (cc) remercie les groupes pour cette entrée en matière largement favorable et le bon accueil fait à cette proposition. Il remercie également les groupes pour avoir souligné l'important travail effectué par tous les partenaires actifs sur ce site, qu'ils soient professionnels ou bénévoles. C'est un élément qu'il s'agit de mettre en avant et de ne pas oublier.

Le groupe PLR relève une perte d'attractivité du ski. Elle est indéniable, on la constate partout. Même en prenant les statistiques de fréquentation des stations alpines, le nombre de skieurs est en

baisse continue, c'est donc un phénomène global. On sait aussi que ce n'est pas du côté du ski que se situe l'avenir de La Robella. Le site a la capacité d'être un site quatre saisons, avec des réflexions en cours au niveau de TBRC et Goût et Région, afin de voir quels autres types de produits peuvent être développés l'hiver pour faire face à cette baisse du nombre de skieurs et garder une fréquentation suffisante des installations durant cette saison.

Le groupe PLR relève également le coût élevé des installations qui est tout à fait juste et inévitable. M. Mairy (cc) reviendra sur cet élément tout à l'heure en reprenant plusieurs commentaires adressés par le groupe Les Verts.

Le groupe POP souligne les synergies judicieuses mises en place. C'est aussi un des volets sur lequel entend insister la nouvelle politique régionale dans l'enveloppe 2016-2019. Essayer de soutenir des projets qui réunissent différents partenaires. Le but est d'éviter une dispersion des projets et de regrouper les forces là où on le peut. Avec un projet comme celui-là, on est typiquement dans la cible d'un outil comme celui de la nouvelle politique régionale.

Le groupe UDC souligne la confiance entre les différents intervenants. C'est aussi un élément principal qui contribue au fait que cette collaboration incitée par l'Exécutif se passe aussi bien. Elle a mis en présence des acteurs locaux qui avaient déjà l'habitude de travailler ensemble et qui trouvent des moyens de le faire encore plus qu'avant. C'est un des éléments sur lesquels on devrait pouvoir s'appuyer à l'avenir pour développer ce site.

Le groupe Les Verts se réjouit de l'abandon des projets de développements de luxe. M. Mairy (cc) précise qu'à ce stade, comme mentionné dans le rapport, rien n'est définitif. Selon le Conseil communal, il est important d'une part de garder en tête l'échéance de 2028, qui est la fin de la concession accordée par l'office fédéral des transports. Est-ce qu'au-delà de 2028 il sera possible de garder le télésiège actuel ? L'Exécutif en doute. Par contre, dire aujourd'hui précisément par quel type d'installation il devra être remplacé, ce n'est pas possible. C'est aussi pour cette raison que l'Exécutif désire travailler sur cette échéance 2019, afin d'avoir les enseignements nécessaires sur la base d'expériences concrètes, de ces premières années de collaboration entre TBRC et RBLF et voir de quel type d'installations La Robella a besoin : télésiège, télécabine, est-ce qu'il est pertinent ou non de le monter jusqu'au Crêt de la Neige, est-ce qu'il est pertinent d'avoir des installations lourdes, des attractivités qui nous permettent de nous distinguer d'autres sites ? Ces questions encore complètement ouvertes n'ont pas de réponses aujourd'hui. Par contre, il est bien clair qu'aujourd'hui il est complètement irréaliste d'imaginer des projets d'installations de ce type. Les études menées notamment par M. Laurent Vanat l'ont démontré. Il n'y a donc pas d'abandon mais simplement la volonté d'avoir un temps suffisant pour mener une réflexion qui se base sur des éléments concrets.

Le groupe Les Verts mentionne également la difficulté de retenir les touristes, relevée également par le groupe socialiste, en rappelant qu'effectivement il y a ce projet de Travers-Express qui avait été présenté au Législatif. La phase de réflexion est à bout touchant avec de nouveaux contacts avec la Société suisse de crédit hôtelier, qui devrait permettre de lancer ensuite la recherche du financement. A ce stade, les différentes études menées depuis le moment où l'Exécutif avait présenté ce projet continuent de montrer qu'il a un véritable potentiel. Il se trouve, comme cela a été évoqué, que l'industrie hôtelière est une industrie difficile qui rencontre passablement d'obstacles, avec des hôtels qui ferment plus qu'ils n'ouvrent, ce qui explique aussi le temps relativement long de mise en route d'un projet important comme celui de Travers-Express.

Le groupe Les Verts regrette le manque de vision de la stratégie de développement touristique avec une impression d'avancer au coup par coup. M. Mairy (cc) rappelle les moyens dont la commune dispose. Notre région ne permet pas de décider du jour au lendemain de mener une vaste politique de développement touristique en identifiant directement quelles infrastructures peuvent être développées, avec quel coût et quel partenaire. On est plutôt contraint de travailler au gré des opportunités, comme pour la patinoire par exemple. Il se trouve qu'il y a là une opportunité de développer ce site avec un partenaire en place qui est RBLF. On n'a pas la capacité de développer seul le secteur touristique, il s'agit donc de faire preuve de pragmatisme et d'avancer au coup par coup en tenant compte des évolutions, des attentes et des habitudes des consommateurs qui changent passablement. Tous les sites touristiques doivent se réadapter à plus ou moins brève ou moyenne échéance. Le public bouge beaucoup, se déplace aussi beaucoup physiquement et ne craint plus d'effectuer 3-4 heures dans la journée pour passer sa journée sur un site. Il y a donc un

tourisme qui se déplace beaucoup sur le tourisme excursionniste à la place du tourisme résidentiel. C'est un élément dont il faut tenir compte. On arrive à avancer de façon un peu plus concrète et réaliste et, encore une fois, adaptée à nos moyens, en travaillant pierre après pierre, l'important étant que ces différentes pierres soient cohérentes. Le Conseil communal a l'impression d'avoir travaillé sur des infrastructures plus culturelles ou muséales : la Maison de l'Absinthe en est une, la commune soutenant aussi la mise à niveau et la rénovation du musée régional du Val-de-Travers. L'offre d'infrastructures naturelles, la beauté des paysages, la qualité des chemins de randonnées, de pistes de VTT sont déjà présentes. Ce qui importait aujourd'hui était de rajouter dans cette palette de destinations touristiques cet aspect multifonction d'un même site, où le public des entreprises est un public important avec lequel RBLF et TBRC veulent travailler. Sur un site comme celui de La Robella, cela permettra à terme d'offrir plusieurs types d'activités qu'on ne trouve pas encore aujourd'hui dans la région. A terme, cela permettra d'avoir une offre très diversifiée dans un périmètre relativement restreint.

Le groupe Les Verts fait également part de ses espoirs que ce site conserve une vocation de tourisme doux et c'est bien le but. Ni RBLF ni TBRC n'ont envie de se passer du charme des lieux.

Par contre, maintenir un tourisme doux implique aussi de préférer que les gens montent à la Petite Robella en télésiège plutôt qu'en voiture. C'est ce qui explique aussi que ce site a besoin du soutien de la collectivité publique. Il faut aussi être cohérent, on ne peut pas regretter que ce soit un site qui coûte cher et dans le même temps espérer qu'on reste dans un tourisme doux.

Si on veut que ce site coûte moins cher, la meilleure solution est de fermer le télésiège et, comme cela a été dit, créer un grand parking à la Petite Robella, un deuxième au Crêt de la Neige et le troisième au pied du Chasseron. Les coûts seront ainsi effectivement plus bas.

Des installations avec un télésiège coûtent cher. Toutes les collectivités qui ont sur leurs sols en Suisse des installations de ce type les subventionnent, les exceptions étant extrêmement rares. Pour reprendre l'exemple cité à la séance de préparation, à Charmey c'est 1.2 million de francs qui sont apportés chaque année par les collectivités publiques : la moitié par la commune, l'autre moitié restante par la région et par le canton. Il faut préciser que Charmey possède un télésiège, La Robella est donc dans un cas de figure assez similaire, avec une fréquentation plus basse mais qui montre bien que, même avec une fréquentation plus élevée comme à Charmey, si on veut promouvoir un tourisme doux et pouvoir compter sur des transports touristiques comme ceux-là, cela nécessite un soutien de la part des collectivités publiques.

M. Mairy (cc) revient sur cette notion de gouffre financier évoqué par le groupe Les Verts. Effectivement, le Conseil communal espérait en 2009, lorsque que la subvention de fr. 20.- par an et par habitant avait été votée, qu'elle puisse suffire à TBRC, qui avait dès le départ rendu attentif au fait que sur les fr. 20.- qui chaque année lui sont octroyés, fr. 9.03 retournent à la commune, qui est également un organe subventionneur. TBRC avait déjà dit très tôt que ces fr. 20.- par an et par habitant étaient suffisants, pour autant qu'il n'ait pas à supporter la charge financière du remboursement du prêt, charge qui est tout à fait normale, mais qui fait que le calcul posé à l'époque par TBRC quant aux coûts réels d'un maintien correct des installations était tout à fait pertinent. C'est sur ce coût qu'a été basé le calcul qui a conduit TBRC et RBLF à conclure une convention. RBLF achète effectivement les prestations à TBRC au prix coûtant. C'était aussi un des souhaits de Goût et Région et un élément qui avait plu à l'Exécutif : Goût et Région n'a pas envie de développer une activité subventionnée sur le site de La Robella. Il pense que la subvention doit véritablement être là pour permettre au site de tenir sur l'année, de remplir ses obligations pour assurer la sécurité des usagers et du personnel qui travaille sur le site, et ensuite ses prestations sont achetées au prix coûtant par Goût et Région qui doit équilibrer ses comptes sur l'exploitation du site pendant la saison estivale.

Le groupe Les Verts regrette également que TBRC n'ait pas fait d'efforts pour rechercher des sponsors. M. Mairy (cc) rappelle que TBRC a, il y a déjà un certain temps, pu compter sur l'appui de l'association « Sauver La Robella », qui est aussi un sponsor. Ce n'est pas une entreprise mais une association qui a réuni des fonds, qui a pu créer la luge Féeline, qui a investi cette année en développant le bâtiment qui accueille le départ et l'arrivée de la luge Féeline. Il est compréhensible que pour des sponsors privés, investir sur un site qui chaque année rend attentif les pouvoirs publics au fait qu'il est en difficulté financière soit assez difficile. C'est aussi le pari que fait aujourd'hui le Conseil communal de dire qu'en mettant maintenant en place ces conditions-cadres

qui sont suffisantes, cela doit aussi permettre à TBRC et son partenaire RBLF voire d'autres partenaires de pouvoir mettre en place une politique de subventionnement privé. Jusqu'à aujourd'hui, c'était un objectif qui aurait été particulièrement irréaliste.

Le groupe Les Verts souhaite également que la répartition des risques se fasse différemment entre les différents partenaires. Comme notre grand argentier l'a dit tout à l'heure, RBLF prend des risques de son côté. Il a aussi investi déjà cette année dans plusieurs secteurs, en achat de matériel, en développant un nouveau site Internet par exemple. C'est plusieurs dizaines de milliers de francs investis par Goût et Région, sans garantie que l'exploitation du site puisse se poursuivre au-delà de la prise de décision de ce soir. Goût et Région assume sa part et il a semblé à l'Exécutif que le modèle qui a pu être trouvé entre Goût et Région et RBLF est le plus stable qui soit.

Ensuite, le groupe socialiste relève le fait qu'il sera important d'utiliser aussi bien que possible le temps à disposition jusqu'en 2019.

Le Conseil communal souhaite avoir, en 2018, une vision du développement du site, sur l'échéance suivante, échéance qu'à ce jour on estime être la période 2020-2028, qui est la fin de la concession octroyé par l'OFT.

M. Mairy (cc) répond ensuite aux interrogations du groupe socialiste concernant les statistiques hôtelières. Il relève que les statistiques hôtelières éditées chaque année par l'OFS sont établies sur une base très large. Au Val-de-Travers, le taux d'occupation des hôtels se situe grosso modo à 30%, mais rentre dans les hôtels tous les établissements qui ont des lits déclarés, indépendamment du fait qu'ils aient ou non une activité touristique. Pour le dire simplement, ces statistiques ne valent pas grand-chose. Si on prend la seule statistique fiable, qui est celle du taux de fréquentation de l'Hôtel de l'Aigle, qui est le seul établissement sur notre territoire à avoir une véritable activité hôtelière touristique, c'est un taux d'occupation qui flirte chaque année avec les 60% environ, qui est le seuil minimal reconnu pour un hôtel de ce type pour se développer. Il y a donc un réel enjeu pour les établissements hôteliers et ce n'est pas pour rien qu'on en compte si peu, c'est parce qu'il est assez facile de remplir les chambres pour la belle saison mais l'hiver c'est un petit peu plus difficile. Mais du côté de Goût et Région il y a aussi la conviction qu'il y a la place pour un ou deux partenaires avec lesquels il pourrait travailler, donc on avance sur ce terrain. Encore une fois, en plus du projet Travers-Express, il y a d'autres projets en cours, de plus petits établissements, il y a aussi un développement de la parahôtellerie, qui est toujours un apport important pour une région comme la nôtre.

M. Mairy (cc) aborde la dernière remarque du groupe socialiste, qui souligne la nécessité de collaborer avec nos voisins vaudois. Il indique que ces réflexions sont déjà en cours, tant au niveau de l'Exécutif qu'au niveau de Goût et Région par exemple, qui développe depuis longtemps le lien avec le canton de Vaud et avec Chasseron plus précisément. Notre grand argentier souligne également le fait qu'en matière de développement touristique au sens large, Val-de-Travers occupe une position intéressante, une position carrefour. Il revient sur ce lien avec l'Areuse, cette porte d'entrée qu'est Noiraigue pour l'Areuse et le Creux du Van. Position intéressante aussi avec le Nord Vaudois, avec la France voisine, un projet comme le parcours des Bourbakis aux Verrières qui permet de faire un lien avec la France, lien qu'on a aussi avec la Route de l'Absinthe par exemple. Maintenant, il y a aussi des discussions et réflexions intéressantes avec La Brévine. Val-de-Travers se situe donc à un endroit stratégiquement intéressant pour le développement du tourisme.

Pour conclure, il remercie encore les groupes pour l'entrée en matière positive, en rappelant que pour le Conseil communal, c'était vraiment important de solliciter l'avis du Conseil général. Le crédit-cadre étant déjà voté, l'Exécutif aurait pu estimer qu'il avait la compétence pour aller de l'avant de ce côté, mais il trouvait important de pouvoir associer le Législatif dans cette prise de décision pour vraiment asseoir ce projet de développement du site La Robella-Val-de-Travers sur une décision prise à une majorité la plus large possible.

La parole n'étant plus demandée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, la présidente passe au vote de cet arrêté. Elle propose à l'Assemblée de se prononcer sur la nouvelle version de l'arrêté. Ce principe est admis et elle passe donc à l'examen de détail du nouvel arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, elle procède à son vote d'ensemble. **C'est par 32 OUI contre 1**

NON et 1 abstention que le Conseil général approuve l'arrêté relatif à la subvention complémentaire à TBRC, tel que soumis par le Conseil communal.

Avant de passer au point suivant, M. Schwab (PS) reprend sa place au sein de l'Assemblée.

6. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Mutualisation des coûts du service sanitaire

M. Thierry Michel (cc) rappelle que l'Exécutif avait déjà eu de nombreuses occasions de traiter ce sujet avec le Conseil général sur la double iniquité de traitement en matière de financement des ambulances de notre canton, un thème récurrent.

Premièrement, il y a la facturation aux patients du Val-de-Travers qui était de 40% à 50% plus cher par rapport aux autres régions, dans la mesure où dans la facturation on tenait compte du nombre de kilomètres parcourus et de la durée d'intervention. Tous les deux étant bien entendu plus élevés au Val-de-Travers avec le remaniement des sites de soins aigus.

Il y avait ensuite le coût par habitant du service d'ambulances qui variait du simple au triple, pour bénéficier de la même couverture sanitaire. L'Exécutif avait déclaré à plusieurs reprises que ces deux sujets étaient une priorité pour le Conseil communal, à première vue ça l'était aussi pour le Conseil général, qui a interpellé l'Exécutif à quelques reprises sur ce sujet.

Le Conseil communal avait publiquement soutenu la décentralisation du numéro d'urgence 144 auprès de la Fondation urgence santé à Lausanne, ce dernier est réalité depuis janvier 2015. Le mode d'alarme et d'engagement du service d'ambulances neuchâtelois a donc été fondamentalement modifié : concrètement, cela signifie que les frontières des districts ont été supprimées dans le domaine du préhospitalier et on est passé à une structure cantonale qui favorise la proximité de l'ambulance, indépendamment du service qui est engagé. Cela signifie que le dispositif hospitalier neuchâtelois est conçu comme un tout et non plus région par région comme c'était le cas encore récemment.

Depuis le 1^{er} janvier de cette année, un nouveau règlement sur les soins préhospitaliers et les transports de patients a été adopté par le Conseil d'Etat et le nombre d'ambulances et leur emplacement a été déterminé pour l'ensemble du canton : pour Val-de-Travers, c'est 2 ambulances la journée et 1 la nuit, donc c'est le statu quo, le dispositif qu'on connaissait déjà.

Ce règlement prévoit également que le déficit global d'exploitation de l'ensemble des services d'ambulances du canton est à la charge des communes, ce qui était le cas jusqu'à présent, mais surtout qu'il est désormais réparti entre les communes selon le principe de la mutualisation, soit que le coût par habitant est identique pour l'ensemble du canton : il a été défini à fr. 39.-.

En ce qui concerne notre commune, c'est l'aboutissement d'un long processus qui a débuté il y a presque 5 ans maintenant. Il a nécessité des interventions répétées auprès de nos partenaires, les autres régions mais aussi le Conseil d'Etat, le Grand conseil et les services de l'Etat. La phase déterminante ayant été l'acceptation en votation populaire de la centrale 144 qui a rendu caduque les frontières des districts.

Les principaux effets financiers de la mutualisation des coûts pour notre région sont une diminution des charges nettes : par rapport aux comptes 2014, de fr. 41.- par habitant, l'équivalent de fr. 445'000.- de diminution de charges nettes et par rapport au budget 2015 c'est une diminution de charge de fr. 73.- par habitant, l'équivalent de fr. 793'000.-. C'est également une compensation de la subvention extraordinaire de fr. 300'000.- qui nous était versée par le Conseil d'Etat depuis et qui a progressivement été supprimée dès 2014

Forfaitarisation de la facturation aux patients

M. Michel (cc) rappelle que notre commune a été mandatée en juillet 2014 par le Conseil d'Etat pour piloter les discussions avec les assureurs, et là aussi l'Exécutif a le plaisir d'informer l'Assemblée que la discussion a abouti il y a un mois maintenant. A partir du 1^{er} septembre 2015, les factures

envoyées aux patients ne tiennent plus compte du nombre de kilomètres ni de la durée des interventions qui pénalisaient fortement la population de notre région. On a pu aboutir à un système forfaitaire, qui signifie que la facture envoyée au patient est identique pour l'ensemble du canton, peu importe le lieu de prise en charge. Pour le patient du Val-de-Travers, cela représente une diminution de sa facture de quelque 25%.

Ce sont donc deux gros dossiers qui aboutissent durant cette année 2015, à la faveur du patient mais aussi du contribuable et cela enchante particulièrement le Conseil communal.

7. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES

Aucune motion, proposition et projet d'initiative communale n'est présenté par le Conseil général.

8. RESOLUTIONS

Aucune résolution n'est présentée par le Conseil général.

9. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Aucune interpellation et question n'est présentée par le Conseil général.

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, la présidente remercie le public de s'être déplacé ainsi que la presse. Elle souhaite à toutes et tous une excellente soirée. Elle lève la séance à 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LA PRESIDENTE :

LA SECRETAIRE :

Nathalie Ebner Cottet

Christelle Gertsch Macuglia